



Centre Médico-Scolaire
Maison des associations
20 rue Abel Gourgues
33210 LANGON
cmscol.begles@ac-bordeaux.fr
05 56 49 43 95

Si votre enfant présente un **trouble de la santé chronique** (pathologie, allergie ou intolérance alimentaire) nécessitant une prise en charge particulière (prise de médicaments, prise en charge d'allergie, maladie nécessitant un protocole d'urgence ou un régime alimentaire spécifique), un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être signé, au préalable, avec le médecin scolaire, la direction de l'école, l'enseignant et le personnel municipal qui entourent l'enfant.

Pour réaliser la démarche, veuillez-vous rapprocher du médecin scolaire au Centre Médico-Scolaire de Langon **dès à présent** qui vous guidera sur la marche à suivre et les certificats à fournir afin que le PAI puisse être signé et appliqué dès la rentrée scolaire.

En cas d'allergie alimentaire, si vous désirez que votre enfant mange au restaurant scolaire, il vous sera demandé de fournir un panier-repas. Dans le cas contraire, l'accueil à la restauration scolaire est différé jusqu'à la signature du PAI afin de garantir l'accueil de l'enfant en toute sécurité.

Le PAI doit être **renouvelé** à chaque rentrée scolaire.